

Optinéo Retraite, fondée et dirigée par Monique Mahé et Pierre Chasseigne à Nantes est une société indépendante, qui ne commercialise aucun produit financier ou d'assurance. Forts de leur expérience dans les institutions de retraite et de prévoyance et de leur maîtrise de la réglementation des régimes de retraite, ces experts proposent à leurs clients de réaliser un bilan retraite sur-mesure... ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NICOLAS BOILEAU

Optinéo Retraite ou le sur-mesure...

Monique Mahé et Pierre Chasseigne, comment travaillez-vous ?

Optinéo Retraite accompagne ses clients dans leurs relations avec des organismes sociaux de plus en plus préoccupés par des enjeux collectifs. Le nombre de départ à la retraite ces prochaines années (7 500 000 départs d'ici à 2020), laissant peu de place à un traitement personnalisé des dossiers.

De plus, nous sommes à présent au temps des « vaches maigres », le comité d'orientation des retraites (COR) explique ainsi dans son dernier rapport :

« La situation financière des régimes de retraite et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) est affectée par la crise économique.

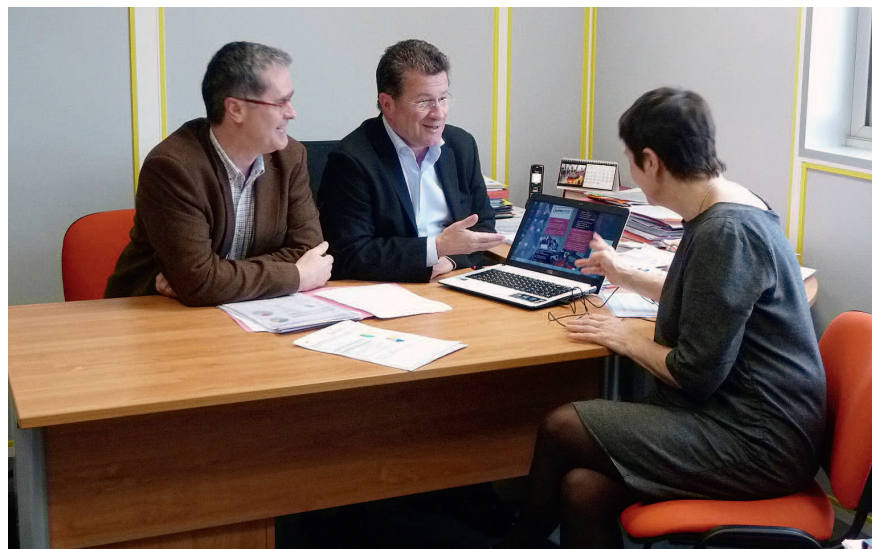
La dégradation intervient alors que les régimes sont structurellement déficitaires, en lien avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby boom et l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans... En 2011, les besoins de financement du système de retraite s'élevaient à 14 milliards d'euros dont 7,9 milliards d'euros pour les régimes de base. »

Face à ce constat, il convient d'être attentif au devenir de nos régimes de retraite en général mais aussi aux modalités de calculs qui détermineront la pension qui nous sera versée le jour venu. Celles-ci dépendront de la législation en vigueur mais également du « parcours de vie » de chacun d'entre nous (professionnel et familial).

En quoi consiste précisément une mission ?

À trois choses. D'abord à anticiper. Le système des retraites en France est un édifice constitué de 9 régimes de base, de 38 régimes complémentaires et d'une multitude de solutions de retraite supplémentaires.

Optinéo Retraite vous apporte les informations utiles au regard de vos droits en matière de retraite (législation).



Pierre Chasseigne et Monique Mahé en compagnie de Pierre-Gilles Claeyssens, consultant, dans les bureaux d'Optinéo-retraite à Carquefou.

Ensuite à consolider. Aborder la retraite d'une personne sans faire de véritable reconstitution de carrière est une gageure. Chaque parcours est unique et l'expérience montre que les informations communiquées au travers des relevés de carrière ne sont pas souvent fiables et comportent un nombre important d'erreurs (trimestres et points manquants...) qui entraînent des répercussions dans le calcul des droits à la retraite.

Une erreur de 5 % sur une pension mensuelle de 1 200 euros, représente sur 25 ans la somme de 18 000 euros !

Une reconstitution de carrière consiste à vérifier l'ensemble des éléments de votre parcours (bulletins de paie, relevés de points...) et doit tenir compte de tous les

événements qui se sont produits au cours de votre carrière (service national, chômage, maladie-invalidité, expatrié, détaché, apprentissage, aide familiale, etc.) pour débusquer les erreurs ou omissions éventuelles afin de les faire rectifier.

Elle doit tenir compte également des contrats de retraite supplémentaires par capitalisation à titre professionnel et privé (Art. 82,83 et 39, Retraite Madelin...).

Cette phase de consolidation est primordiale et constitue le socle sur lequel peut reposer une stratégie d'optimisation efficace.

Enfin à optimiser. Au travers du Bilan Retraite, Optinéo Retraite apporte à ses clients un outil de réflexion permettant de bâtir et/ou de modifier leur stratégie dans

Une reconstruction de carrière consiste à vérifier l'ensemble des éléments de votre parcours...

des domaines de la retraite, de la prévoyance et de l'optimisation sociale à titre professionnel ou privé.

De manière non exhaustive, les éléments suivants sont généralement abordés : le choix de la date du départ, le rachat de trimestres d'études supérieures et d'années incomplètes, la surcote, le cumul emploi-retraite, la retraite progressive, le choix d'un autre statut, la liquidation partielle des droits...

Nous travaillons en synergie avec d'autres professionnels du conseil (assureurs, avocat, expert-comptable, notaires, cgpi...) car les problématiques évoquées requièrent souvent des compétences multiples. C'est le cas, notamment, lorsqu'on aborde la question du choix du statut social et l'optimisation de la rémunération.

Nous proposons également ces services aux entreprises, que ce soit dans le cadre des obligations liées au « plan senior » ou non. Les prestations proposées apportent aux dirigeants et aux DRH un véritable outil de management et de gestion (calendrier des départs, information des salariés sur le fonctionnement et le calcul de leur retraite, faciliter la gestion des fins de carrière, etc...) ■ www.optineoretraite.fr

Trois exemples

Rachat d'une période d'apprentissage

Un client a pu racheter des arriérés de cotisations relatifs à sa période d'apprentissage (coût de 7 000 €). Gain de l'opération, son départ peut être avancé de 17 mois (départ à 60 ans) ; soit 34 000 € de revenus supplémentaires...

Contrôle des erreurs et omissions

Un autre client a fait son bilan retraite quelques mois avant son départ à la retraite... Il manquait sur son relevé de points Agirc/Arrco plus de 25 000 points (soit l'équivalent de 10 825 €/an). Optineo est intervenu pour faire corriger cette erreur...

Rachat de trimestres...

Deux autres clients enfin ont reçu chacun une proposition de rachats de trimestres dans le cadre du décret du 16 avril 2012 par le RSI. Ce qui per-

met aux artisans et commerçants de racheter les périodes incomplètes (sous certaines conditions).

Paul s'est vu proposer le rachat de 4 trimestres pour 2 544 et Bertrand 3 trimestres pour 1 908 €.

Optinéo Retraite a analysé les deux propositions dans le cadre de bilans retraite circonstanciés... pour aboutir à des résultats diamétralement opposés :

- Paul n'a pas intérêt à racheter car le gain est minime (6 à 8 € par mois selon la date de départ) et qu'il lui faudrait plus de 25 ans de retraite pour amortir cette opération...

- Bertrand a tout intérêt à accepter la proposition du RSI ; le complément de revenus étant de l'ordre de 35 € par mois et le délai de récupération n'est que de 3,5 ans.

Moralité : « Ce n'est pas parce qu'on vous propose de racheter des trimestres que c'est intéressant pour vous... Il convient de replacer cette proposition dans le contexte propre à chacun... en passant par le Bilan Retraite ! » note Pierre Chasseigne.

Philippe de Portzamparc, Président de la Société de Bourse Portzamparc :
« Je pensais que ce n'était qu'une formalité... »

Depuis une petite dizaine d'années, nous avons pris l'habitude d'orienter nos clients préoccupés par leur future retraite vers une structure capable de les aider dans leur choix et organisation de cette étape importante et ce, dans une réflexion patrimoniale. Mais, c'est bien connu, les cordonniers sont les plus mal chaussés... et moi-même, j'avais stocké dans un coin de mon bureau les relevés de la CARSAT et près de 40 ans de bulletins de salaire, pensant que tout cela était parfaitement au point.

C'est fin 2011 que j'ai commencé à réfléchir à séparer mes fonctions de Président et de directeur général en passant à compter du 1^{er} juillet 2012 au statut « emploi-retraite ». Il fallait donc vérifier que mon dossier était propre, carré... pensant que ce n'était qu'une formalité malgré les différents statuts de ma carrière (salarié, officier ministériel, double salariat avec holding...).

Mon expérience m'a permis de



comprendre que ce monde que l'on croit organisé et structuré se révèle très incertain ! Il suffit de reprendre de vieux bulletins de salaire fait à la main pour constater que toute entreprise ou tout organisme de retraite est susceptible d'avoir accumulé des anomalies.

Pierre Chasseigne et son équipe assurent donc une reconstitution complète de votre carrière, recalculent

tout et s'adressent directement aux organismes pour faire corriger les erreurs du passé. C'est bien sûr complexe et laborieux, et vous vous contentez de lui donner un pouvoir général qui lui permet d'agir à votre place, dans les délais requis.

Quelques leçons à tirer :

- Anticipez dès que possible votre décision et la mise à niveau de votre dossier car certains organismes sont très peu réactifs ;

- Étudiez soigneusement avec votre conseil la date de déclenchement selon la réglementation qui évolue énormément, en tenant compte de certaines décotes ou surcotes selon vos âges, enfants...

- Profitez de ces recherches pour faire le travail pour votre conjoint, même si la période travaillée a été courte : vous pourrez faire valider les périodes de maternité, etc., et être prêts à déclencher la retraite à la bonne date ;

- Laissez un professionnel agir : c'est un gage d'efficacité à une période de la vie où vos priorités professionnelles vous mobilisent à 100 % ■